

THÈMES

Les dispositifs existants et souhaitables pour protéger les personnels, avec l'intervention d'experts de la Police, la Gendarmerie, le Renseignement territorial, le Parquet (mineurs)...

L'ESSENTIEL

- Les groupes de partenariats opérationnels (GPO) : réunion régulière de 8 à 10 acteurs « majeurs » (EN, bailleurs sociaux, transporteurs, CCI, commerçants, police, mairie, services sociaux...) pour identifier des besoins de sécurité exprimés par la population ; priorisation des actions en réponses efficaces et adaptées
- La radicalisation : signes et comportements. Comment réagir, avec quels partenaires ?
- L'intervention du Parquet en cas de menace. La nécessaire rapidité d'information. Toutefois, un projet d'attentat n'est pas forcément visible d'où la complexité à prévenir (encore + si c'est un « loup solitaire »)
- L'application « Faits établissements » en cas d'atteintes aux personnes, à la sécurité, aux biens : signalement et partage de l'information. Les équipes Valeurs de la République (EVR)
- La protection fonctionnelle et son déclenchement difficile. Grande solitude et sentiment de « culpabilité » d'un agent accusé et convoqué, pourtant victime dans 95% des cas.
- Les équipes mobiles de sécurité (EMS), articulation avec la GRH de proximité, commissariats locaux, pompiers, personnels médico-psy. Écoute des personnels en difficulté. Ilotage et prévention.
- Le rapport de l'IGESR sur l'attentat de Samuel Paty qui permet d'avoir une indication très précise des faits et établit des préconisations
- La question de la veille numérique : surveillance automatisée des échanges, notamment sur les réseaux sociaux, anticiper avant qu'un phénomène ne devienne viral (pre-bunking). Décoder et recenser un vocabulaire et des symboles. Tous les élèves ont un téléphone et passent du temps+++ sur ces échanges.

LE SNALC A INSITÉ SUR...

- Rapport IGESR : on a l'impression que chacun a fait ce qu'il avait à faire, et pourtant... Nous continuerons de poser cette question : « *compte tenu de la connaissance que l'on avait de la menace et de sa gravité, pourquoi Samuel Paty a été assassiné alors qu'il rentrait du travail, et seul ?* » Le SNALC ne peut se contenter de la réponse sur le caractère « imprévisible » d'un « loup solitaire ».
- Protection fonctionnelle : l'accorder systématiquement (d'autant qu'elle peut être abrogée a posteriori en cas de faute personnelle avérée) ; en faciliter la procédure. En somme, permettre que le personnel en danger soit rapidement et efficacement accompagné.
- « Faits établissements » doit être accessible à tous (fluidité) comme le RSST, et pas seulement réservé au chef ou directeur, qui n'a pas toujours intérêt à stigmatiser son établissement, et peut même avoir un rôle discutable dans l'atteinte (Cf. Lycée Léon Blum au Creusot et hommage à S. Paty).
- GPO : les personnels de l'EN, intéressés au 1^{er} plan, doivent être associés et surtout informés des actions.
- L'interdiction totale du téléphone à l'école, sans aucune dérogation ni prétexte pédagogique, permettrait déjà d'améliorer (sans les résoudre, certes) les cas d'infractions liés à l'usage du portable (film et stories dans la classe, l'école...)

L'AVIS DU SNALC

À la différence des autres, cet atelier est intéressant, les interventions pertinentes et la discussion fructueuse. Contrairement à une position assez courante dans l'EN où l'on a tendance à opposer l'éducatif au répressif, ici, les intervenants analysent le climat de nos écoles et établissements avec un effort de lucidité, à partir d'expériences concrètes, et sont rassemblés autour de l'impérieux besoin de protection et d'accompagnement des personnels.

Après avoir balayé l'ensemble des dispositifs et évoqué tous les partenariats existants, nous sommes à présent dans la préparation des propositions et réponses concrètes, qui seront examinées à partir de la séance du 17 décembre. Naturellement, le SNALC y contribuera et publiera ses propositions auxquelles nos adhérents pourront réagir.